

DAF Comptabilité et gestion

[Normes comptables \(/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/normes-comptables/index.php\)](#)

[Budgets \(/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/budgets/index.php\)](#)

[Achats \(/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/achats/index.php\)](#)

[Audit \(/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/audit/index.php\)](#)

[Services généraux \(/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/services-generaux/index.php\)](#)

[Logistique \(/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/services-generaux/index.php\)](#)

[Contrôle de gestion \(/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/contrôle-de-gestion/index.php\)](#)

[Immobilier d'entreprise \(/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/immobilier-d-entreprise/index.php\)](#)

[Gestion des risques \(/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/gestion-des-risques/index.php\)](#)

[ACCUEIL \(HTTP://WWW.LESECHOS.FR\)](http://www.lesechos.fr)

[BUSINESS \(/\)](#)

[DIRECTION FINANCIÈRE \(/DIRECTIONS-FINANCIERES/INDEX.PHP\)](#)

[COMPTABILITÉ ET GESTION \(/DIRECTIONS-FINANCIERES/COMPTABILITE-ET-GESTION/INDEX.PHP\)](#)

CONTRÔLE DE GESTION

Le CAC 40 a vu ses engagements de retraite augmenter en 2016

CECILE DESJARDINS | Le 23/06 à 06:30



Le taux de financement des régimes est passé de 60 % en 2015 à 64 % en 2016. - Shutterstock

Tendance | EXCLUSIF. La baisse des taux a généré un accroissement mécanique des engagements de retraite en 2016, à 6,2 milliards d'euros en moyenne au 31 décembre dans les groupes du CAC 40. Son financement représente en moyenne 7 % du résultat net.

Avec un montant cumulé de 243 milliards d'euros au 31 décembre dernier, les dettes de retraite des groupes du CAC 40 se sont accrues l'an passé. **Une augmentation de 16 %** par rapport aux 208 milliards d'euros inscrits aux bilans de ces entreprises en 2015 et qui s'explique essentiellement par la baisse des taux d'actualisation sur l'année. C'est la conséquence mécanique de la baisse des taux d'intérêts, de l'ordre de 0,7 % en zone euro, de 1 % en Grande-Bretagne et même de 0,3 % aux Etats-Unis. L'intégration, courant 2016, des 27 milliards d'euros des passifs sociaux d'Alcatel dans les comptes consolidés de Nokia pèse également dans ce total.

La dette de retraite moyenne des entreprises du CAC 40 s'élève ainsi, à fin 2016, à **6,2 milliards d'euros – contre 5,3 milliards un an plus tôt** (<https://business.lesechos.fr/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/contrôle-de-gestion/0211047173585-le-cout-des-retraites-a-represente-7-du-resultat-net-du-cac-en-2015-211607.php>). Si cinq groupes ne dépassent pas les 500.000 euros (Unibail, Kering, Accor, Legrand, Essilor), d'autres atteignent des sommets, comme Axa (22,8 milliards d'euros), Airbus (15,9), Arcelor-Mittal (15), ou encore Sanofi (13,8), et bien sûr Nokia (29 milliards avec la dette d'Alcatel).

Financement en hausse

Le taux de financement des régimes (rapport entre la valeur de l'actif de couverture et la dette) est passé de 60 % en 2015 à 64 % en 2016. **Avec des variations toujours très importantes** d'une entreprise à l'autre : Pernod Ricard et Nokia sont à plus de 90 %, tandis que Orange et Carrefour sont à moins de 20 %. Les entreprises ont davantage externalisé leurs engagements auprès d'assureurs : la valeur des actifs en couverture est passée de 125 milliards à 155 milliards entre 2015 et 2016. Les provisions comptables d'engagements de retraite nécessaires en compléments atteignent, en cumulé, 89 milliards d'euros à fin 2016 (contre 84 à fin 2015), soit une provision moyenne de 2 milliards par groupe. Si ces provisions représentent en moyenne 9 % des capitaux propres, les enjeux varient là aussi beaucoup : les provisions pour retraite pèsent 237 % des capitaux propres d'Airbus et 45 % de ceux de Michelin, contre moins de 1 % pour Pernod Ricard ou Unibail.

Comme l'année passée, c'est **7% du résultat net des entreprises** qui est allé en 2016 au financement du coût des engagements de retraite, en vertu de la norme comptable internationale « IAS 19 », avec une charge moyenne de 100.000 euros par entreprise (soit, en cumulé, 4,5 milliards d'euros contre 5,7 milliards d'euros en 2015). Dans sept groupes (Engie, Airbus, Nokia, Publicis, Solvay, Saint-Gobain ou Orange), **la « charge IAS 19 » a représenté plus de 20 % du résultat net**. Certains autres, comme Michelin, Carrefour et Arcelor Mittal, ont dégagé un « produit à reconnaître » dans leur compte de résultat, « suite aux gains réalisés lors de réductions ou modifications de régimes », indique Galéa.

(1) – « Baromètre 2017, les engagements retraites des groupes du CAC 40 – Ce qu'il faut retenir », Etude de Galea et Associés, réalisé à partir de l'analyse des documents de référence au 31 décembre 2016 des groupes présent dans l'indice CAC 40 au 1^{er} mai 2017. Les montants présentés couvrent le périmètre de tous les salariés des groupes concernés, en France et à l'étranger. Encadrés par la norme comptable internationale « IAS19 », les engagements sociaux provisionnés dans les comptes concernent les régimes postérieurs à l'emploi (principalement de retraite), d'autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi. Dans le cas des régimes français, il s'agit des régimes de retraite supplémentaire à prestations définies (« retraite chapeau »), indemnités de fin de carrière, médailles du travail, participation employeur à la couverture santé des retraités, etc. Le panel 2017 est assez stable **contre 5,3 milliards un an plus tôt** (<https://business.lesechos.fr/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/contrôle-de-gestion/0211047173585-le-cout-des-retraites-a-represente-7-du-resultat-net-du-cac-en-2015-211607.php>) : le groupe Klépierre a été remplacé par Atos en mars, tandis que Technip est sorti suite à sa fusion avec FMC.



(javascript:void(0);)